Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le
ID : 056-215602384-20260421-2026_14-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

***

Département du Morbihan

Arrondissement de Pontivy

Canton de Gourin

***

Commune de SAINT-TUGDUAL

***

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-six, le VINGT ET UN AVRIL à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT TUGDUAL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Raymond SIOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Présents : MM SIOU Raymond – LE GAL Stéphane - Mme LE BRIS Maryse – M ALEYAUME Dominique – Mmes LE CORRE TEYZIER Valérie – AUFFRÉDO Catherine – M GOURMELEN Mickaël – Mme BOTLAN Gaëlle – M MARCEAU Geoffrey – Mme VISDELOUP Alexandra – M NOGRÉ Jérémy

Secrétaire de séance : M NOGRÉ Jérémy

Date de convocation	Membres en exercice	Présents	Procurations	Votants
15/04/2026	11	11	0	11

N° 2026/14

Objet : Subventions aux associations et organismes divers - année 2026

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 10 mars 2026,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'accorder les subventions suivantes pour l'année 2026.

Les membres, parties prenantes d'associations, ne participent pas au vote.

Seules les associations qui renouvellent chaque année leur demande peuvent prétendre à bénéficier de subventions.

Associations	Subvention fonctionnement 2026
Avenir du Pays Pourleth	1.200€
Comité des fêtes	900€
Amicale laïque	700€
ACCA	200€
Groupement Jeunes Pays de Guémené Pourleth	300€
Ass des parents et amis des résidents de la MAS	50€

Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le
ID : 056-215602384-20260421-2026_14-DE

Ass don du sang bénévole région de Guéméné	50€
Ligue contre le cancer	50€
FNATH Ass des accidentés de la vie	50€
Rés'Agri - IdéA du Pays du Roi Morvan	50€
Les Restaurants du Coeur	50€
Banque Alimentaire	50€
Secours Catholique	50€
Croix Rouge Française du Roi Morvan	50€
Téléthon	50€
Le Palet Scorff Ellé	50€
Elaïg Nevez du Pays du Roi Morvan	50€
Association Soins Palliatifs du Pays Pourleth	300€
Sapeurs Pompiers - Œuvre pupilles orphelins	150€
Ciné Roch	100€
Art Interrogatif	100€
Solidarité Paysans Bretagne	100€
Les boucles d'Agathe	200€

Adopté à l'unanimité

Toutes les autres demandes de subventions sont refusées.

Pour information, l'association des Amis de la Chapelle Saint Guen ne sollicite pas de subvention de la commune.

Pour rappel, les élèves tugdualais scolarisés dans des écoles extérieures (collèges, lycées, organismes de formation) peuvent bénéficier d'une subvention de 40€ (dans la limite de 50% du coût) s'ils participent à des voyages pédagogiques.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance
Jérémy NOGRÉ

Le Maire,
Raymond SIOU

MAIRIE de SAINT-TUGDUAL
56 (Morbihan)